

REGLEMENT

Circuit Régional 2025-2026

CLUB

PRÉSIDENT et REFERENT

Nom	Téléphone	Mails
TERRAZZONI Marion	06.10.07.01.46	marion_terrazzoni@yahoo.fr

MEMBRES

COSTANTINO Gilles	06.12.33.40.21	gilles.costantino@inra.fr
CUICCI Saveria	06.11.02.00.13	saveria.cuicci@orange.fr
FRIGARA Marie	06.22.59.12.70	marie.frigara@gmail.com
ULTEI SUSINI Geneviève	06.26.76.12.40	susinigenevieve@gmail.com

SOMMAIRE

- I. REGLEMENT FFE C.S.O.
- II. APPEL A CANDIDATURE 2025/2026
- III. CONDITIONS DE PARTICIPATION
 - A. Déroulement des épreuves
 - B. Comptage des points
- IV. CAHIER DES CHARGES
- V. EQUIPE D'OFFICIELS
- VI. COMMUNICATION
- VII. PRÊT DE MATERIEL
- VIII. LES FORMATIONS D'OFFICIELS DE COMPETITIONS
- IX. CALENDRIER CONCOURS LABELISES

Le Circuit Régional CSO club Corse a pour but de développer le CSO club sur l'ensemble des micro-régions de la Corse et de permettre à tous les licenciés corse de disposer à proximité de chez eux d'un circuit de compétition avec un standard de qualité élevée.

Ce circuit a pour objectif de valoriser :

- les organisateurs en bénéficiant du Label « Grand Régional » pour les encourager à renforcer les conditions de concours ;
- la régularité des cavaliers tout au long d'une saison.

I. REGLEMENTS FFE C.S.O.

Les organisateurs s'engagent à respecter :

- Le règlement des dispositions générales des compétitions ;
- Le règlement des dispositions spécifiques C.S.O.

Des éventuelles rectifications peuvent être faites au cours de l'année.

Téléchargeables sur <https://www.ffe.com/pratiquer/disciplines/cso>

II. APPEL A CANDIDATURE 2025/2026

Le CRE Corse adressera l'appel à candidature à toutes les structures équestres régionales. Le Circuit Régional s'adresse à toutes les structures équestres ayant organisé un concours club durant le millésime précédent et aptés à répondre au cahier des charges.

Le Circuit Régional Corse se déroule sur 10 dates maximum à partir du 1^{er} septembre 2025 jusqu'à sa finale qui se déroulera les 9 et 10 mai 2026.

Chaque date devra être espacée de 15 jours minimum des autres compétitions du circuit.

Les organisateurs candidats devront adresser leur candidature par mail auprès du CRE avant le 30 mars 2026 et devront impérativement déposer leur DUC.

Les candidatures reçues seront soumises à l'avis de la commission puis à la validation du comité directeur.

- Les candidatures ne répondant pas au cahier des charges seront écartées.
- Les candidatures répondant au cahier des charges :
 - ✓ La priorité sera donnée aux centres équestres ayant organisé une date au calendrier précédent ;
 - ✓ Devront avoir organisé au millésime précédent un concours de même catégorie : structures équestres ayant organisé un concours club et contenant les épreuves Clubs (4,3,2,1, Elite).

La structure équestre percevra les engagements des cavaliers ainsi qu'une dotation du CRE sur présentation de factures à hauteur du montant alloué, à l'issue de la publication des résultats sur FFE Compet, sous réserve que la commission confirme que le cahier des charges a bien été respecté.

III. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Un cavalier est **autorisé à participer** au circuit régional club corse si sa licence de compétition est en cours de validité et est domiciliée en Corse.

Un cavalier **hors CRE Corse** pourra participer aux épreuves du circuit. S'il se classe dans les 10 premiers ses points ne lui seront pas attribués, mais sa place ne sera pas supprimée.

Les cavaliers **devront engager** les épreuves Grand Prix du **circuit labellisé (Cir)** pour pouvoir figurer au classement général du circuit régional Corse.

Un cavalier pourra **engager plusieurs chevaux** dans la même épreuve, **seul** le meilleur résultat sera pris en compte et sa place ne sera pas supprimée.

Un cavalier pourra **cumuler des points**, dans le cadre du circuit régional, dans **plusieurs épreuves à indice différent**.

En cas **d'égalité de points**, les concurrents seront départagés lors de l'étape finale, le concurrent étant le mieux classé dans cette étape finale sera privilégié.

Les engagements terrains sont **autorisés**.

Les boxes ne sont **pas** obligatoires pour les participants.

Des membres de la commission ont été désignés pour le comptage des points tout au long de la saison.

Le classement provisoire devra être transmis après chaque concours au CRE Corse afin qu'il soit mis en ligne sur le site internet du CRE.

ATTENTION !

La Final du circuit régional est obligatoire pour prétendre au classement final.

A. Déroulement des épreuves

Les cavaliers devront engager les épreuves Grand Prix du circuit labellisé (Cir) pour pouvoir figurer au classement général du circuit régional club Corse.

Le circuit se court en plusieurs étapes et se termine par une finale durant le championnat régional. Chaque étape doit se dérouler sur 1 jour.

Les niveaux des épreuves concernées sont les Club 3,2,1,Elite.

Seules les épreuves Grand Prix suivantes sont labellisées par le CRE :

- Temps différé ;
- Barème A au chrono avec barrage au chrono ;
- Barème A sans chrono avec barrage au chrono en une ou 2 manches.

Les épreuves **Club 3** se courent obligatoirement au Barème A à temps différé.

Les épreuves **Club 2, Club 1 et Club Elite** peuvent se courir aussi au Barème A au chrono avec barrage au chrono ou au Barème A à temps différé.

Les épreuves **Club 4** ne figure plus dans le circuit régional. Le nouveau règlement FFE impose un « Barème A sans chrono sans barrage » ; ce qui ne permet pas de compter les points pour définir un podium en fin de saison.

Cependant les Club 4 doivent figurer au programme des concours pour permettre aux jeunes cavaliers de ce niveau de pouvoir concourir.

B. Comptage des points

Le calcul des points entre les étapes jusqu'à la finale se fera comme indiqué ci-dessous :

Classement	Points attribués
1 ^{er}	20 pts
2 ^{ème}	17 pts
3 ^{ème}	15 pts
4 ^{ème}	13 pts
5 ^{ème}	11 pts
6 ^{ème}	9 pts
7 ^{ème}	7 pts
8 ^{ème}	5 pts
9 ^{ème}	4 pts
10 ^{ème}	3 pts

Lors de la finale, les points comptent double.

IV. CAHIER DES CHARGES

Pour organiser une étape du Circuit Régional, la structure équestre devra :

- Avoir candidaté par écrit auprès du CRE Corse ;
- Ne pas avoir annulé ses concours clubs au millésime précédent.
- Offrir des carrières de concours et paddocks en état : entretenus, arrosés et clos avec entrée sécurisée pour les poneys et les chevaux ;
- Le paddock doit avoir une superficie minimum de 1200 m² ;
- Prévoir une décoration florale sur les carrières dont la surface devra permettre l'organisation des épreuves du programme ci-dessous ;
- Mettre à disposition du chef de piste et son équipe d'un parc d'obstacles aux normes de sécurité FFE/FEI comprenant au moins 16 obstacles mobiles (8 oxers et 8 verticaux), avec soubassements.
- Permettre à l'ensemble des chevaux participant au circuit de rester sur site.
- Disposer d'un espace délimité et réservé à l'implantation des boxes ;
- Disposer d'un espace de stationnement des camions et des vans avec points d'eau, abreuvoirs et douches et points d'électricité ;
- Disposer d'un parking délimité réservé aux visiteurs ;
- Un plan de circulation devra être établi pour sécuriser les chevaux et cavaliers, piétons visiteurs, et véhicules des visiteurs ;
- Assurer la restauration et la buvette sur place.
- Disposer d'une tribune fermée et équipée pouvant abriter les membres du jury ;
- Disposer d'une sonorisation en état de marche, suffisamment puissante pour diffuser les informations sur l'ensemble de la structure ;
- Disposer d'un chronomètre électronique et d'un afficheur électronique connecté au jury visible par les concurrents et le public (mis à disposition par le CRE).
- Disposer d'une équipe d'officiels de compétition ayant les compétences nécessaires au bon déroulement du concours ;
- Prendre en charge les frais des officiels de compétitions (prestation, transport, hébergement, restauration) durant toute la durée de la compétition.
- Prévoir un podium conforme aux normes de sécurité et un buffet pour la remise des récompenses lors de la finale ;

- Prendre en charge les récompenses : coupes, plaques, flots pour les épreuves ; plaques portant mention « Circuit Régional Corse » en plus du nom du club organisateur.
- L'organisateur devra marquer sa sensibilisation et favoriser les initiatives liées au développement durable (tri des déchets et/ou consignes ...) ;
- L'organisateur devra avoir signé la charte des engagements écoresponsables jointe par le CRE.

TOUT ORGANISATEUR NE RESPECTANT PAS LES OBLIGATIONS QUI LUI INCOMBENT NE POURRA PRÉTENDRE À L'AIDE FINANCIÈRE DU CRE.

LES CONCOURS ANNULES NE BENEFICIERONT D'AUCUNE AIDE.

V. EQUIPE D'OFFICIEL DE COMPETITION

La composition du jury sera à l'appréciation du centre équestre organisateur. La commission CSO préconise un Président de jury neutre.

L'organisateur d'une étape du circuit devra disposer d'une équipe d'officiels de compétitions composé au moins de :

- Un Président de jury (niveau minimum : Candidat National)
- Un assesseur
- Un chronométrateur
- Un chef de piste (niveau minimum : Candidat National)
- Un commissaire au paddock (niveau minimum : National)

L'organisateur pourra compléter cette équipe par des assistants ou assesseurs aux différents postes afin d'aguerrir les officiels désireux d'évoluer dans leur carrière d'officiel. Ces personnes devront être inscrites à la DUC du concours et être présentes durant toute la compétition.

Une équipe de piste devra être mise à disposition du chef de piste. Cette équipe devra être composée de personnes ayant les capacités physiques suffisantes pour déplacer aisément les éléments d'un parc d'obstacles.

VI. COMMUNICATION

Les organisateurs de concours s'engagent à citer le CRE Corse en tant que partenaire logistique et financier au micro lors de la remise des prix, sur leur programme de concours, dans la presse, médias audiovisuels ou à l'occasion de tout autre

communication. Les panneaux, banderoles à l'effigie du CRE ou FFE et du sponsor officiel du circuit devront être affichées et visibles du public.

VII. PRET DE MATERIEL

Le CRE met à disposition des organisateurs le matériel nécessaire au chronométrage automatique. Ce matériel est obligatoire pour l'organisation d'un concours labellisé Circuit Régional.

Le matériel est à récupérer sur le concours A par l'organisateur du concours B.

Liste du matériel :

- 1 Afficheur avec housse de transport
- 1 Trépied afficheur
- 1 PC portables avec la licence « Winjump »
- 6 cellules « cso timing » avec 6 trépieds
- 4 Chargeurs prises usb pour cellules
- 1 Ecran de jury
- 6 cellules avec transmetteurs séparés
- 6 trépieds de cellules
- 1 rallonge HDMI

Le matériel doit être ramené propre et rangé dans ses housses de protection. En cas de détérioration (à cause d'un cheval, du tracteur ou autre), une déclaration doit être faite à l'assurance de l'organisateur afin de remplacer le matériel abîmé.

Il incombe à l'organisateur de fournir les consommables aux officiels de compétitions (piles, cartouches d'encre, etc.)

VIII. LES FORMATIONS D'OFFICIEL DE COMPETITION

Le CRE Corse organise une formation par statut (Juge/Commissaire au paddock/Chronométreur) tous les ans.

Les formations d'officiels de compétitions sont obligatoires tous les 2 ans afin de maintenir son statut.

<https://www.ffe.com/competition/officiel-de-competition>

IX. CALENDRIERS CONCOURS LABELLISES

DATE	ORGANISATEUR	N° ETAPE
12 octobre 2025	Canale Di Melo	ETAPE 1
26 octobre 2025	Haras des Sables	ETAPE 2
9 novembre 2025	Omessa	ETAPE 3
23 novembre 2025	A.C.P. Cardetto	ETAPE 4
21 décembre 2025	Ajaccio Equitation	ETAPE 5
18 janvier 2026	Porticcio	ETAPE 6
1 février 2026	Equicomplce	ETAPE 7
1 mars 2026	Omessa	ETAPE 8
29 mars 2026	Ecurie Laura Benvel	ETAPE 9
19 avril 2026	Haras des Sables	ETAPE 10
09 & 10 mai 2026	Lieu à définir	FINALE CiR & CHAMPIONNAT DE CORSE